

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Jeudi 6 février 2020

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice: 126

Quorum exigé : 64 Membres présents : 74

Pouvoirs: 10

Membres votants: 84

Date de la convocation : 31/01/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi six février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents: Monsieur ADELINE Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame Françoise CANU, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés: Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs: Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur PERDRIEL Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Lionel, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis.

<u>Délibération n° 20/2020</u>: Convention d'autorisation pour la réalisation d'une étude de faisabilité de travaux de restauration de la continuité écologique sur la rivière Charentonne à Bernay (*Ouvrages ROE415* et ROE416) – M. GERRIET

En 2018, dans le cadre de sa nouvelle compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est lancée dans l'élaboration du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la rivière Charentonne, ses affluents et des zones humides du bassin versant de la Charentonne.

Un des principaux volets de ce plan est la mise en œuvre d'actions visant à restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire. De plus, c'est un des facteurs primordiaux pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau demandée par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE n°2000/60/CE).

À la suite de problèmes de gestion et d'entretien rencontrés par le propriétaire des ouvrages ROE415 et ROE416 situés à Bernay, une entrevue entre le service Grand Cycle de l'Eau et M. GERRIET a permis de mettre en évidence, d'une part, la volonté du propriétaire de diminuer les actions de gestion (notamment en cas de crues) et d'entretien de ses ouvrages et, d'autre part, les obstacles à la continuité écologique que constituent ces mêmes ouvrages.

La présente délibération a donc pour objet de soumettre au Conseil Communautaire l'autorisation de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages mentionnés précédemment.

Il est précisé que l'étude de faisabilité sera par l'Intercom Bernay Terres de Normandie en partenariat avec la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, selon les modalités définies par convention soumise ultérieurement au Conseil Communautaire.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie précisant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ainsi qu'en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de Inondations (GEMAPI);

Sur proposition du bureau communautaire du 30 janvier 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE l'Intercom Bernay Terres de Normandie à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages ROE415 et ROE416, situés sur la commune de Bernay, en lieu et place de M. GERRIET;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation pour la réalisation d'une étude de faisabilité de travaux de restauration de la continuité écologique sur la rivière Charentonne à Bernay (Ouvrages ROE415 et ROE416).

## Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	10	84	0	84	0	84

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200206-20\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020 Affichage : 12/02/2020

Page 3 sur 3